



139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédéc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr – Tél. : 01.53.18.83.03 – www.sprim-fo.org

Revue de presse du 5 mars 2026

Presse – Actualités

- [France – Italie : Sur la même longueur d’onde en matière de politique industrielle – Le Moci](#)
- [Moyen-Orient: la France prévoit une réunion du G7 Finances "sans doute en début de semaine prochaine" - AFP](#)
- [Pour sauver l’industrie européenne, la Commission propose le « made in Europe » - Le Monde](#)
- ["Nous n’avons rien appris du passé" : l'erreur stratégique de l'Europe sur le gaz – L’Express](#)
- [L’égalité entre les sexes s'améliore dans l'UE, mais l'écart entre les retraites persiste - Euronews](#)
- [Fonction publique : concours et contractuels, deux terrains propices aux discriminations – Acteurs Publics](#)

ARTICLES DE PRESSE

France – Italie : Sur la même longueur d’onde en matière de politique industrielle – Le Moci

A la veille de la présentation par la Commission européenne de sa proposition législative « Industrial Accelerator Act », la France et L’Italie ont, dans une déclaration commune, dévoilée une vision commune de la politique européenne à mener pour redresser la compétitivité du bloc et préserver l’industrie européenne. Avec une dose de protectionnisme en faveur du *Made in Europe* que reprend la proposition de règlement européen.

La déclaration commune franco-italienne est tombée à point nommée, le 3 mars, à la veille de la présentation par la Commission européenne de sa proposition de règlement sur l’ « **Industrial Accelerator Act** » (IAA, en français Accélérateur industriel européen) concocté par le commissaire français **Stéphane Séjourné**, en charge du Marché intérieur et des services.

Cette proposition législative de la Commission, qui va être à présent examinée par le Conseil et le Parlement européens, a en effet été précédée de vifs débats sur le **degré de préférence à accorder au « Made in Europe »**, autrement dit la dose de préférence européenne à introduire, notamment dans les marchés publics.

L’IAA, présenté le 4 mars, introduit finalement des exigences « *ciblées et proportionnées Made in EU et/ou à faible intensité de carbone pour les **marchés publics** et les **régimes d’aide publique*** ». Il s’applique dans un premier temps à des secteurs comme l’acier, le ciment, l’aluminium, les voitures et les technologies « zéro net », mais pourra « *être étendu, le cas échéant, à d’autres secteurs à forte intensité énergétique tels que les produits chimiques* ».

De quoi donner partiellement satisfaction au duo franco-italien, plus volontariste sur ce sujet que l’Allemagne, qui serait davantage favorable à un concept de *Made by Europe*. Car sur ce sujet, Paris et Rome sont plutôt sur la même longueur d’onde.

Appel franco-italien à « défendre l'industrie automobile et les industries à forte intensité énergétique »

*« Défendre l'industrie automobile et les industries à forte intensité énergétique, piliers du tissu productif du continent, à travers des réformes ciblées du MACF [Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières], ainsi que le renforcement des instruments européens de lutte contre les pratiques commerciales déloyales et la surcapacité mondiale »... Tel est en effet l'appel lancé par l'Italie et la France à la Commission européenne à l'occasion de la 3ème édition du Forum de coopération industrielle entre les deux pays, qui s'est tenue au Mimit, dans le cadre du Traité du Quirinal. Avec une déclaration commune cosignée par le ministre italien des Entreprises et du Made in Italy, le sénateur **Adolfo Urso**, et le ministre français délégué chargé de l'Industrie, **Sébastien Martin**.*

*« L'année 2026 doit marquer le passage décisif dans le processus de réforme de l'Europe, souligne notamment le ministre italien dans un communiqué commun. L'Italie et la France, pays leaders, ont la responsabilité de tracer ensemble **une ligne claire** et de l'indiquer aux autres États membres, en renforçant davantage leur collaboration, notamment par la pleine implication de l'Allemagne. Il faut une Europe plus cohérente et plus compétitive. Il n'y a plus de temps à perdre : il faut agir immédiatement pour sauver l'industrie européenne ».*

Même ton chez son homologue français : *« Dans un contexte de rupture géopolitique, l'Europe n'a plus le choix : elle doit **se transformer, se protéger et investir** pour produire, déclare Sébastien Martin. Avec le ministre Adolfo Urso, nous adoptons une ligne sans équivoque : donner la priorité absolue à la compétitivité, à la simplification, à la défense ferme de notre marché face aux pratiques déloyales, à la préférence européenne explicite et au soutien financier massif à nos secteurs stratégiques ».*

Pour des critères Made in Europe et une surveillance renforcée du e-commerce

La déclaration commune officielle (document attaché à cet article) détaille sur divers points la position commune que la France et l'Italie entendent à présent défendre pour redresser la compétitivité européenne et soutenir son industrie.

Elle souligne ainsi la nécessité de renforcer les **chaînes de valeur** et les politiques de **sécurité des approvisionnements** en matières premières critiques, y compris par une révision ciblée de l'European Chips Act. Elle propose par ailleurs d'introduire des **critères** « Made in Europe » dans l'Industrial Accelerator Act, à appliquer de manière sélective aux secteurs industriels clés et stratégiques tels que l'automobile, l'acier, le ciment et l'aluminium, ainsi que dans les technologies critiques.

Concernant le marché intérieur, l'Italie et la France rappellent la nécessité d'une action européenne coordonnée pour **renforcer la surveillance du commerce en ligne**, de la mise sur le marché unique et de la circulation de produits non conformes. Les deux pays se félicitent aussi de la mise en place de la taxe sur les **petits colis**, qu'ils ont poussée et soutenue.

Enfin, la déclaration commune réaffirme également la centralité du futur Fonds européen pour la compétitivité et le renforcement de la coordination sur les IPCEI (projets importants d'intérêt européen commun), confirmant l'engagement commun à soutenir les **nouvelles technologies** et les **chaînes de valeur stratégiques** pour la transition énergétique et numérique, au profit des PME, des startups et de l'ensemble de l'écosystème européen de l'innovation.

Gageons que les débats autour du projet de règlement IAA seront âpres.

C.G

* * *

Moyen-Orient: la France prévoit une réunion du G7 Finances "sans doute en début de semaine prochaine" - AFP

La France prévoit une réunion des ministres des Finances du G7 sous présidence française, qui réunira également les banquiers centraux, "sans doute en début de semaine prochaine", a annoncé le ministre de l'Economie et des Finances Roland Lescure mercredi.

"J'ai parlé avec les uns et les autres, notamment avec Scott Bessent, qui est le secrétaire d'Etat au Trésor américain. Et on s'est mis d'accord pour monter une réunion qui sera sans doute en début de semaine prochaine", a déclaré le ministre sur Franceinfo, indiquant être "en contact rapproché" avec ses homologues des Finances depuis trois jours "de manière bilatérale".

"On veut laisser passer une semaine, voir comment évolue le conflit, voir comment évoluent les marchés. On aura les ministres des Finances, et les gouverneurs des banques centrales également qui seront présents", a-t-il ajouté.

Lors de cette réunion, "d'abord on va échanger, on va écouter ce qui remonte du terrain, des entreprises, des économistes dans ces différentes zones du monde, puisqu'on a une Japonaise,

un Américain, des Européens. Donc l'idée, c'est de pouvoir échanger sur l'état de la situation, qu'on puisse évaluer éventuellement les réponses nécessaires si on doit le faire", a-t-il précisé.

"Dans un conflit qui est un conflit aujourd'hui local dans une région mais qui a des répercussions globales, il faut évidemment qu'on se coordonne", a-t-il poursuivi.

La France préside cette année le G7, qui comprend les États-Unis, le Japon, le Canada, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Italie. Une première réunion du G7 Finances sous présidence française s'était tenue en visioconférence le 27 janvier.

La guerre au Moyen-Orient a provoqué ces derniers jours un net recul des marchés boursiers, particulièrement en Europe et en Asie. Depuis le début de la semaine, l'indice vedette français CAC 40 a perdu plus de 5%, son équivalent allemand, le Dax, a perdu près de 6% et le FTSE 100 de Londres près de 4%.

Les investisseurs s'inquiètent de la forte hausse du prix des hydrocarbures, en raison des perturbations de l'approvisionnement via le détroit d'Ormuz, où transite environ 20% du pétrole et du gaz naturel liquéfié (GNL) mondial.

* * *

Pour sauver l'industrie européenne, la Commission propose le « made in Europe » - Le Monde

Dans certains secteurs stratégiques, le projet de loi sur l'accélération industrielle, présenté mercredi, introduit de la préférence européenne dans l'attribution des marchés publics comme dans le déploiement des aides sous toutes les formes des Etats membres.



La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, lors du Sommet européen de l'industrie, à Anvers, en Belgique, le 11 février 2026. NICOLAS TUCAT/AFP

Après en avoir repoussé la présentation à plusieurs reprises, la Commission européenne a, enfin, mercredi 4 mars, dévoilé le contenu du projet de loi sur l'accélération industrielle (IAA, pour Industrial Accelerator Act). Alors que l'Union européenne (UE) est en plein décrochage économique par rapport aux Etats-Unis et à la Chine, alors que Washington comme Pékin n'hésitent plus à instrumentaliser ses dépendances, ce texte doit lui donner les moyens de commencer à reprendre l'initiative. Avec l'objectif de voir l'industrie remonter à 20 % du produit intérieur brut de l'UE d'ici à 2035 (contre 14 % aujourd'hui), un niveau comparable à celui du début des années 1990. « *Sans base industrielle forte, pas de modèle social européen, pas de transition climatique, pas d'autonomie stratégique* », résume Stéphane Séjourné, le vice-président de la Commission.

Mais parce qu'il introduit de la préférence européenne dans l'attribution des marchés publics comme dans le déploiement des aides sous toutes les formes des Etats membres et qu'il renforce le contrôle des investissements étrangers, l'IAA a déclenché une bataille intense à Bruxelles. Sous pression du monde économique et de pays tiers, comme les Etats-Unis, le Japon, le Canada ou le Royaume-Uni, qui défendent leurs intérêts, elle a eu lieu aussi bien au sein de la Commission qu'entre les Etats membres. Ces débats vont se poursuivre, dès lors que les Vingt-Sept et le Parlement européen doivent désormais trouver un compromis.

Sur le fond, le « made in Europe », soutenu de longue date par la France, est désormais relativement consensuel, même si, de Paris à Berlin, on ne voit pas toujours les choses de la même manière. L'ampleur de la désindustrialisation en cours sur le Vieux Continent et [les restrictions d'exportations de terres rares et de semi-conducteurs par la Chine](#), cet automne, qui ont failli mettre à l'arrêt une partie de l'industrie européenne, ont convaincu les plus réticents. L'Allemagne, notamment, qui perd 10 000 emplois industriels par mois, ne s'y oppose plus frontalement. Mais derrière ce concept, d'autres débats se tiennent : sur le lien transatlantique et la place des Etats-Unis, la relation avec le Royaume-Uni après le Brexit, ou encore les bienfaits du libre-échange et des règles du commerce international – pourtant largement ignorées par Washington ou Pékin, qui restent hautement conflictuels.

« Une question d'emploi et de sécurité »

L'accélérateur industriel introduit de la préférence européenne dans des secteurs jugés stratégiques afin d'empêcher l'industrie du Vieux Continent de disparaître et de garantir aux Vingt-Sept une certaine autonomie. « *C'est une question d'emploi et de sécurité* », résume la Commission. Le texte conditionne le versement d'argent public (marchés publics, enchères, aides d'Etat et toute autre forme de soutien financier) à la localisation en Europe d'une partie de la production pour certains pans de l'industrie lourde décarbonée – acier, aluminium, ciment, et éventuellement chimie à plus long terme –, de celle des technologies propres – éolien, électrolyseurs, pompes à chaleur, nucléaire, système de stockage par batterie, photovoltaïque –, et de l'automobile – les véhicules électriques et hybrides.

La Commission précise les critères d'éligibilité de ces secteurs à un soutien public. Par exemple, les Etats membres pourront inciter les entreprises à se doter d'une flotte de véhicules électriques ou hybrides, si 70 % des composants autres que les batteries sont produits en Europe, tout comme au moins trois composants des batteries (dont les cellules) et 25 % de l'aluminium utilisé. Il faudra aussi que 25 % de l'acier soit vert. En 2030, la Commission prévoit un cahier des charges encore plus strict, notamment pour les batteries. « *Avec ces critères, on veut garder la production en Europe au niveau actuel et monter en puissance sur les batteries* », explique-t-elle.

Autre exemple, le nucléaire. Quatre ans après l'entrée en vigueur du texte, les industriels pourront toucher des aides d'Etat si deux des composants les plus stratégiques entrant dans la composition d'un réacteur viennent d'Europe. Deux ans plus tard, il faudra que trois composants soient fabriqués localement. « *On a regardé, composant par composant, ce qu'on pouvait relocaliser en Europe* », résume la Commission. Les discussions ont été compliquées et, dans les technologies propres, Stéphane Séjourné, a dû consentir à un projet un peu moins ambitieux.

Réciprocité

Mais c'est sur la définition du « made in Europe » que les débats ont été les plus difficiles et qu'ils le seront dans la suite du parcours législatif du texte. Avec la question suivante : au-delà des entreprises qui produisent en Europe, quels sont les « *partenaires de confiance* » de l'UE qui peuvent bénéficier du même traitement que les Etats membres et qu'elle veut ainsi intégrer dans ses chaînes de valeur. « *A la Commission, la direction générale du commerce voulait une définition très large, qui aurait inclus le monde entier, sauf la Chine. Pour [Stéphane] Séjourné, le "made in Europe" devait s'entendre au sens le plus strict* », caricature un brin un diplomate européen.

In fine, les 80 pays avec qui l'UE dispose d'un accord de libre-échange pourraient participer aux enchères ou bénéficier de soutiens publics divers. De même, les 40 pays avec lesquels les Vingt-Sept ont conclu des accords en matière d'accès aux marchés publics profiteraient aussi du nouveau régime. A la condition, dans les deux cas, qu'il y ait réciprocité. Ainsi, les Etats-Unis, le Royaume-Uni ou le Canada, qui, dans certains secteurs, privilégient les entreprises locales pour l'accès à leurs marchés publics, devront soit amender leurs pratiques, soit renoncer à la commande publique européenne.

« *Par ce texte de politique industrielle, on fait de la politique commerciale. C'est un levier pour ouvrir des marchés qui ne le sont pas* », commente la Commission. Avant de poursuivre : « *Sur les marchés publics, la moitié de nos partenaires ont introduit de la préférence locale.* » Quant à la Chine, qui n'a aucun accord avec l'UE, elle ne pourra plus bénéficier d'aucun soutien public européen. Bruxelles devra toutefois veiller à ce qu'elle ne contourne pas ces nouvelles règles, par exemple en utilisant un pays comme la Serbie comme base de production.

La Commission compte également mettre fin aux pratiques de ces investisseurs étrangers qui s'installent sur le Vieux Continent sans que les Européens en récupèrent la moindre valeur ajoutée. Dans certains secteurs – batteries, véhicules électriques, photovoltaïque, matières premières critiques –, il leur faudra dorénavant respecter des conditions, dont celle qu'au moins la moitié de leurs employés soient basés en Europe. « *On va faire aux entreprises chinoises ce que la Chine a fait aux entreprises européennes depuis vingt ans* », insiste la Commission.

Les négociations qui vont s'engager entre Etats membres et Parlement européen s'annoncent difficiles. La France, qui est favorable au texte, peut compter sur l'Italie et l'Espagne. Dans le camp d'en face, l'Allemagne mènera le combat pour que certains pays tiers, comme les Etats-Unis ou le Royaume-Uni, soient mieux traités. La Chine, qui devrait être la principale victime de l'accélérateur industriel, cherchera, avec des méthodes plus ou moins amicales, à convaincre l'Union de faire marche arrière. Quant aux Etats-Unis de Donald Trump, ils ont déjà fait savoir qu'ils n'appréciaient pas du tout l'initiative, même si, en réalité, elle les pénalise modérément.

L'issue des débats sera déterminante pour la suite, alors que plusieurs textes sont en cours de préparation, qui doivent, eux aussi, faire progresser le « made in Europe ». C'est le cas de projets de loi à venir sur l'intelligence artificielle, le cloud, les biotechnologies, mais aussi la révision des règles d'accès aux marchés publics, notamment dans le secteur de la défense. Sans oublier le prochain budget communautaire (2028-2034) et son fond de compétitivité.

* * *

"Nous n'avons rien appris du passé" : l'erreur stratégique de l'Europe sur le gaz – L'Express

Guerre en Iran. Stock bas, prix en hausse... Quatre ans après l'invasion russe en Ukraine, la guerre en Iran souligne une nouvelle fois les fragilités énergétiques de l'Europe.

Par [Baptiste Langlois](#)

Un air de déjà-vu. En février 2022, l'Europe se retrouve avec un stock de gaz particulièrement bas, autour de 30 % des capacités. Cette fragilité, que certains pensent alors passagère, se transformera ensuite en [crise énergétique majeure](#) après [l'invasion de l'Ukraine par la Russie](#), fournisseur numéro 1 à l'époque du gaz européen. Mars 2026, *bis repetita* ? Après un hiver plus froid que prévu, l'Europe compte encore, comme quatre ans plus tôt, très peu de gaz en réserve. Et une autre guerre vient à nouveau de révéler sa vulnérabilité...

L'attaque conjointe des [Etats-Unis et d'Israël contre l'Iran](#), et les répliques de cette dernière, ont bousculé les marchés de l'énergie : ces derniers jours, les prix du gaz ont augmenté de plus de 35 % en Europe. Le Vieux Continent est surtout exposé à la situation [du gaz naturel liquéfié \(GNL\)](#), le substitut choisi pour se sevrer du gaz russe. "Si les flux de GNL [transitant par le détroit d'Ormuz](#) [entre l'Iran et les Emirats Arabes Unis, NDLR] sont réduits, la disponibilité mondiale sur le marché spot se resserre immédiatement, note le [think tank bruxellois Bruegel](#). L'Europe serait alors contrainte de rivaliser avec les acheteurs asiatiques pour les cargaisons flexibles — une situation déjà observée lors de la crise énergétique de 2021-2023." Ce qui ne ferait qu'enchérir les opérations de remplissage des stocks, dont la campagne doit commencer bientôt.

"Un choix de Bisounours"

Mauvais timing ou erreur stratégique ? "Nous n'avons rien appris du passé. Nos dirigeants ont la mémoire d'un poisson rouge", déplore [Thierry Bros](#), enseignant à Sciences Po Paris, qui regrette notamment que la Commission européenne ait amenuisé la sécurité des approvisionnements en gaz. Après avoir instauré des objectifs contraignants de remplissage des stocks pour chaque Etat membre - 80 % en 2022 puis 90 % en 2023 -, elle a décidé, l'an dernier, d'abaisser cette obligation à 80 %. Soucieuse de flexibiliser les règles et de mieux s'adapter aux conditions du marché, la cigale européenne a ainsi abordé l'hiver plus dépourvue que les années précédentes. "C'était un choix de Bisounours. On s'est placé tout seul dans une

situation très délicate", soupire l'expert des hydrocarbures. D'autant que l'UE s'est aussi engagée [à cesser tous ses achats de GNL en provenance de Russie](#) d'ici la fin de l'année.

2022, 2026... "Les coïncidences existent-elles en géopolitique de l'énergie ? Honnêtement, je ne le pense pas, commente Francesco Sassi, chercheur à l'Université d'Oslo (Norvège). Les responsables politiques européens ont fait fi de la crise, qui a commencé avant même que la Russie n'envahisse l'Ukraine. Cet épisode est la énième démonstration de l'absurdité de la stratégie consistant à se détourner du gaz russe au profit du GNL. Et tous les pays qui en dépendent fortement en paieront le prix fort."

* * *

L'égalité entre les sexes s'améliore dans l'UE, mais l'écart entre les retraites persiste - Euronews

Il existe un écart entre les retraites des hommes et celles des femmes dans l'ensemble de l'UE, tant en termes de montant moyen que de montant médian perçu.

Malgré des progrès significatifs dans la représentation des femmes aux postes de direction et une réduction de l'écart salarial entre les sexes, l'égalité totale entre les sexes dans l'UE ne devrait pas être atteinte avant au moins 50 ans, selon l'Institut européen pour l'indice d'inégalité entre les sexes.

Les retraites constituent l'un des domaines qui doivent encore être améliorés : les nouveaux chiffres d'Eurostat montrent que la retraite moyenne des femmes âgées de 65 ans ou plus dans l'UE était inférieure de 25 % à celle des hommes en 2024.

Si l'on examine les chiffres par pays, c'est à Malte que l'écart entre les pensions des hommes et des femmes est le plus important, les femmes percevant en moyenne environ 40 % de moins que les hommes. Viennent ensuite les Pays-Bas (36,3 %) et l'Autriche (35,6 %).

À l'inverse, les écarts les plus faibles ont été observés en Estonie (5,6 %), en Slovaquie (8,4 %), en République tchèque et en Hongrie (9,6 % dans les deux cas).

Ces taux sont nettement meilleurs que ceux observés à l'autre bout du classement, mais la tendance générale dans l'UE montre qu'il reste encore beaucoup de progrès à faire.

Une tendance similaire se dessine même si l'on examine les pensions médianes : ici, les femmes de l'UE percevaient 24,9 % de moins que les hommes.

Le Luxembourg affichait l'écart le plus important (43,3 %), suivi de l'Espagne (41,1 %) et des Pays-Bas (39,6 %).

À l'autre extrémité, l'Estonie enregistrait en fait un écart de -0,3 %, ce qui montre que la pension médiane des femmes était en réalité légèrement supérieure à celle des hommes. Elle est suivie par la Hongrie (0,4 %) et le Danemark (2,7 %), où la parité est presque atteinte.

Les femmes plus exposées au risque de pauvreté que les hommes

Néanmoins, selon Eurostat, les femmes âgées de 65 ans ou plus étaient plus exposées au risque de pauvreté que les hommes dans 22 pays de l'UE.

L'agence a constaté qu'au niveau de l'UE en 2024, l'écart entre le taux de risque de pauvreté (AROP) des hommes et des femmes âgés de 65 ans ou plus était de -5,6 %, ce qui montre que les femmes étaient plus défavorisées.

Cela était particulièrement vrai à Malte (-18,6 %), en Lituanie (-13,3 %), en Autriche (-13 %) et au Portugal (-12,5 %).

Seuls cinq pays ont affiché une tendance inverse, les hommes étant plus exposés que les femmes : le Luxembourg (1,9 %), la Suède (1,3 %), le Danemark (0,7 %), la Belgique (0,48 %) et la Slovénie (0,39 %).

Selon Eurostat, les différences entre les sexes en matière de risque de pauvreté étaient plus marquées chez les personnes âgées de 65 ans ou plus que chez celles âgées de moins de 65 ans. Cependant, cela n'était pas vrai dans tous les pays.

Au niveau de l'UE, la différence entre les sexes en matière de taux de risque de pauvreté était de -1,9 % pour les femmes de moins de 65 ans et de -5,6 % pour celles âgées de 65 ans ou plus.

La différence était particulièrement marquée au Portugal (8,4 % pour les femmes de moins de 65 ans et -12,5 % pour les femmes âgées de 65 ans ou plus, soit une différence de -20,9 %), en Lituanie (-20,0 %), en Irlande (-18,7 %) et en Bulgarie (-17,2 %).

Si les femmes âgées étaient généralement plus exposées au risque de pauvreté (par rapport aux hommes du même âge) que les femmes plus jeunes, dans certains pays, c'était l'inverse qui se produisait.

Le Luxembourg a enregistré une différence de 9,2 %, suivi de la Slovénie (4,1 %), du Danemark (2,5 %), de l'Allemagne (1,3 %) et de la France (0,7 %) — ces différences

positives indiquent que les femmes plus jeunes étaient relativement plus défavorisées par rapport aux hommes que les femmes plus âgées.

* * *

Fonction publique : concours et contractuels, deux terrains propices aux discriminations – Acteurs Publics

Discriminations à l'embauche, biais dans les concours, pression sur les contractuels : la Défenseure des droits dresse, dans son dernier rapport sur la jeunesse et les discriminations fondées sur l'origine, un tableau préoccupant de la fonction publique. Loin d'être un sanctuaire de l'égalité républicaine, le secteur public peine à enrayer des pratiques discriminatoires qui semblent s'exercer à chaque étape du parcours professionnel.

La fonction publique n'échappe pas au phénomène des discriminations. C'est, du moins, l'un des enseignements que l'on peut tirer du rapport rendu public la semaine dernière par la Défenseure des droits (DDD), Claire Hédon. Intitulé "*Jeunesse et discriminations fondées sur l'origine : répondre à l'impératif d'égalité*", le document élaboré par l'autorité administrative indépendante confirme ainsi que le service public, de la même manière que le privé, est concerné par les discriminations fondées sur les origines, notamment à l'embauche mais aussi en situation d'emploi.

Un constat également relayé par les chiffres de la dernière enquête Desperado, menée en partenariat avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Il ressortait de ces données que les discriminations, et plus particulièrement en raison de l'origine, sont persistantes dans la fonction publique d'État et aussi dans le versant territorial.

Dans son rapport, la Défenseure des droits va plus loin dans son analyse. Selon elle, le principe même d'accès à la fonction publique par le biais des concours n'échapperait pas aux discriminations. "*Des études ont en effet souligné les biais positifs ou négatifs, liés à l'origine, au sexe, au lieu de résidence ou encore à la situation familiale, dans les différentes étapes des concours de la*

fonction publique, prérequis pour entrer dans les écoles du service public”, peut-on notamment lire dans le rapport. Des biais susceptibles de faire naître des discriminations.

Et c'est d'autant plus vrai dans le cadre des épreuves orales pour les concours de la fonction publique et aussi pour l'accès aux écoles du service public et à l'enseignement supérieur en général. Des épreuves qui, selon la DDD, reposent davantage sur des compétences sociales telles que l'assurance ou la confiance en soi, *“qui ne sont pas également distribuées”,* en raison de l'origine, du genre ou encore du milieu social du candidat. *“Même si, en France, les travaux sur les biais liés à l'origine dans les épreuves orales demeurent encore limités, les travaux de recherche menés soulignent l'existence probable de biais liés aux stéréotypes implicites des jurys, poursuit l'autorité administrative. Ce constat plaide en faveur d'une sensibilisation renforcée des jurys et du développement de dispositifs visant à réduire ces discriminations, à l'image des actions déjà mises en œuvre pour lutter contre les inégalités de genre.”*

Au-delà des concours, le service public n'est pas épargné par les discriminations à l'embauche. Des discriminations qui seraient favorisées par la sélectivité du recrutement et liées à la définition des postes à pourvoir, à la durée des contrats mais aussi aux caractéristiques majoritaires parmi les collègues de travail, à celles des candidats et des jurys. À savoir un certain formatage autour de traits sociodémographiques communs qui rendraient difficile l'accès à certaines écoles ou métiers de la fonction publique pour des jeunes ne disposant pas des codes nécessaires.

Investir les enjeux de carrière

Le rapport pointe que les discriminations s'invitent également au sein même de la fonction publique en situation de travail et concernent plus particulièrement les contractuels. Contrairement à leurs collègues titulaires, les contractuels peuvent être soumis à une certaine pression liée à l'incertitude autour du renouvellement de leur contrat, ce qui rend toute dénonciation de situations irrégulières ou de discriminations bien plus délicate. Et la DDD souligne que *“la décision du non-renouvellement des contrats n'est pas soumise à une obligation de motivation”*. L'administration employeur n'est donc pas dans l'obligation de justifier son choix de non-renouvellement. *“La fonction publique, aujourd'hui confrontée à une pénurie de candidats, a certes mené des actions structurelles pour l'égalité de recrutement par concours (règles de constitution des jurys, sensibilisation de ses membres aux*

effets des stéréotypes, contenu des épreuves de nombreux concours, développement de voies aménageables), détaille la Défenseure des droits. Mais les résultats des recherches sur l'accès par concours et des testing sur les recrutements de contractuels restent alarmants et la fonction publique doit investir les enjeux de carrière.”

Pour les agents publics titulaires, le signalement d'éventuelles discriminations ne semble également pas être réellement entré dans les habitudes, malgré les nombreux dispositifs mis en place, notamment dans les ministères. Les signalements donnent encore trop rarement lieu à des enquêtes et donc encore moins à des sanctions disciplinaires.

Par [Marie Malaterre](#)

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2025](#) accompagné du paiement correspondant.